



PROVINCE DE QUÉBEC  
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 6 février 2017, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers, Jean-Charles Belleau, Dany Boyer, Jean-Denis Patenaude, Martin Sauvé et MME les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. Monsieur Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, assiste également à la réunion.

Ouverture de l'assemblée à 20:00

ADOPTION DES MINUTES / 9 JANVIER 2017

8396-02-2017 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 janvier 2017.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8397-02-2017 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. Charron :** Demande si l'abattoir Correia et Fils Inc. possède l'autorisation nécessaire pour ouvrir ses portes au public et faire de l'affichage comme il le fait présentement.

Monsieur le maire mentionne que nous entrerons en communication avec la CPTAQ pour connaître quels sont ses droits acquis et que nous ferons en sorte d'appliquer la réglementation en conséquence.

**M. Charron :** Demande ce qui est prévu dans l'entente actuelle de desserte policière advenant une augmentation des prix, est-ce que l'aide financière du Ministère de la Sécurité publique est toujours offerte ?

Monsieur le maire mentionne que l'entente que nous sommes en train de signer avec la Ville de Châteauguay nous protège contre toute augmentation surprise du coût du service de police jusqu'en 2024. En ce qui concerne l'aide financière du MSP, celle-ci diminue de 25% par année pour se terminer dans deux ans.

**M. Champagne:** Demande jusqu'à quand est en vigueur la présente entente de partenariat pour le service de sécurité incendie avec la Ville de Châteauguay.

Monsieur le maire indique que l'entente est en vigueur jusqu'en 2023.

**M. Gerzak:** Demande si nous avons entendu parler du programme d'automobile publique partagé appelé Automatik.

Monsieur le maire mentionne que nous regarderons le dossier de plus près pour voir si ça pourrait être offert aux citoyens de Saint-Isidore pour faciliter leurs déplacements.

**M. Pelletier :** Demande s'il est prévu de remplacer les compteurs d'eau n'ayant pas d'indicateur de lecture à l'extérieur des bâtiments.

Monsieur Carignan-Cervera mentionne que dans le but de limiter les coûts associés à leurs remplacements, ces compteurs sont remplacés au fur et à mesure qu'ils deviennent défectueux.

**M. Charron :** Demande ce que représente le montant de 17.49\$ pour le puits sur le compte de taxes municipales de 2017.

Monsieur le maire lui explique que ça représente le montant associé au remboursement des travaux pour le puits Boyer 3.



**M. Champagne :** S'informe à savoir si les travaux de nettoyage du fossé derrière la rue Boyer sont toujours prévus.

Monsieur le maire mentionne qu'ils ont été remis au printemps 2017 compte tenu de l'arrivée hâtive de la première neige à l'automne 2016.

ADOPTION / RÈGLEMENT 400-2016 / ACT-115

8398-02-2017 CONSIDÉRANT la nécessité de concordance découlant de l'adoption par la MRC de Roussillon du règlement 180 modifiant le schéma d'aménagement révisé le 31 août 2016;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à l'assemblée régulière du 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement adopté le 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 6 février 2017;

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement 400-2016, modifiant le règlement de zonage et de PIIA 340-2010 pour fin de concordance au règlement 180 de la MRC de Roussillon.

ADOPTION / RÈGLEMENT 406-2016 / PLAN D'URBANISME

8399-02-2017 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à l'assemblée régulière du 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement adopté le 21 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 6 février 2017;

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement 406-2016, modifiant le plan d'urbanisme 332-2010 pour fin de concordance au règlement 180 de la MRC de Roussillon.

ADOPTION / 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT 397-2016 / USAGES PARC INDUSTRIEL

8400-02-2017 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> août 2016;

Il est résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement 397-2016, modifiant le règlement de zonage et de PIIA numéro 340-2010 afin de définir les nouveaux usages permis dans le parc industriel.

ANNULATION AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 408-2017

8401-02-2017 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à l'assemblée régulière du 5 décembre 2016 ;

Il est résolu unanimement d'annuler l'avis de motion afin de présenter une nouvelle version du règlement 408-2017.

AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 408-2017 / ZONAGE ET PIIA

8402-02-2017 Monsieur Jean-Charles Belleau donne avis de motion qu'un règlement 408-2017, règlement modifiant le règlement numéro 340-2010 sur le zonage, afin de modifier la zone H-229 et de revoir la grille de spécification.



ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 408-2017 / ZONAGE ET PIIA

8403-02-2017 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à l'assemblée régulière du 6 février 2016 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement 408-2017, modifiant le règlement numéro 340-2010 sur le zonage, afin de modifier la zone H-229 et de revoir la grille de spécification.

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION / MDDELCC / PROJET DOSEUR D'ALUN

8404-02-2017 CONSIDÉRANT le projet d'amélioration des étangs d'oxydation de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'intention d'y ajouter un mélangeur d'alun ;

Il est résolu unanimement d'autoriser la firme EnviroServices à soumettre une demande d'autorisation au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

C.C.U. / PIIA / 26 RUE DUBUC / URB-2017-01

8405-02-2017 CONSIDÉRANT le projet de construction d'une nouvelle résidence unifamiliale avec garage rattaché au 26, rue Dubuc sur le lot 2 868 232 ;

Considérant le bâtiment principal existant a été incendié en septembre 2016 ;

Considérant que la nouvelle construction sera reconstruite sur les fondations de la maison existante, qui sont en très bon état ;

Considérant le rapport préparé par l'urbaniste, dossier URB-2017-01 ;

Il est résolu unanimement d'entériner le projet de construction d'une nouvelle résidence unifamiliale avec garage rattaché au 26, rue Dubuc sur le lot 2 868 232, tel que présenté au dossier URB-2017-01 et aux plans qui y sont inclus.

SCABRIC / LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EAU / 28 FÉVRIER 2017

8406-02-2017 CONSIDÉRANT la présentation des États généraux de l'eau produite par la SCABRIC au Fin Palais le 28 février 2017 ;

Il est résolu unanimement de faire l'achat d'un billet afin que M. le conseiller Jean-Denis Patenaude assiste à cette présentation.

EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2017

8407-02-2017 Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Isidore présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Emploi été Canada 2016 » et d'autoriser Mme Annie Beauchamp, coordonnatrice en loisirs, à signer tous les documents nécessaires à la présentation de la demande.

PG SOLUTION / ANTIVIRUS

8408-02-2017 Il est résolu unanimement de faire l'achat de 8 licences antivirus BitDefender (licences de 3 ans) afin de remplacer les antivirus actuels venant à échéance en février 2017.

Coût :           Antivirus :       736 \$ + taxes  
                  Installation :    400 \$ + taxes



### CRÉATION ET MISE SUR PIED DU COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILLES ET AÎNÉS

8409-02-2017 CONSIDÉRANT la politique municipale familles et aînés dont s'est doté la municipalité en 2017 ;

CONSIDÉRANT le plan d'action qui en découle ;

Il est résolu unanimement de créer un comité de suivi ayant pour mandat de formuler des recommandations au conseil municipal afin de favoriser la réalisation du plan d'action. Le comité verra aussi à publier l'information sur l'avancement des mesures et la portée des actions entreprises en plus de présenter annuellement un bilan de la réalisation du plan d'action.

Ce comité sera formé d'élus, d'employés municipaux ainsi que de citoyens intéressés à s'impliquer dans cette démarche.

### RÉSOLUTION LA BOUCLE

8410-02-2017 CONSIDÉRANT le tracé proposé pour l'édition 2017 de La Boucle du grand défi Pierre Lavoie ;

CONSIDÉRANT cet événement d'envergure faisant la promotion des saines habitudes de vies auxquelles adhère la Municipalité de Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT le cahier de charge relié au passage de La Boucle à travers la Municipalité ;

Il est résolu unanimement d'autoriser le passage de La Boucle du grand défi Pierre Lavoie sur le territoire de la municipalité le dimanche 2 juillet 2017.

### 25 ANS DE SERVICE KAREN GEAREY

8411-02-2017 Considérant que madame Karen Gearey a atteint 27 ans de service à la Municipalité de Saint-Isidore le 27 janvier 2017;

Considérant que les membres du Conseil désirent souligner de façon particulière cet anniversaire ;

Il est résolu unanimement qu'une somme de 750 \$ soit octroyée sous forme de chèque cadeau voyage à Mme Karen Gearey pour cette occasion.

### GRILLE SALARIALE DIRECTEUR GÉNÉRAL

8412-02-2017 CONSIDÉRANT la résolution 8252-07-2016 relative à l'adoption d'une grille salariale pour les employés de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général n'était pas encore défini dans cette grille ;

Il est résolu de faire l'ajout de l'échelle salariale pour le poste de directeur général dans la grille salariale pour les employés de la Municipalité.

### VARIA

Aucun point n'est rajouté à l'item varia.

### COMPTES À PAYER

8413-02-2017 Il est résolu unanimement que les comptes du mois de janvier 2017 annexés (compte à payer - procès-verbal) au montant de 115 134,72 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.



### COMPTES DÉJÀ PAYÉS

8414-02-2017 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois de janvier 2017 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 8388-01-2017 pour un montant de 104 244,77\$.

Levée de l'assemblée

*Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Payant, maire

---

Sébastien Carignan-Cervera  
Directeur général et secrétaire-trésorier